

# Pôle Artistique et Événementiel

## *Procès-Verbal*

Assemblée Générale Ordinaire en date du 13/06/2024

La Présidente  
Clémence GENEST

La Secrétaire générale  
Julie ASSELIN

# Ordre du jour :

|   |   |
|---|---|
| Présentation du bilan moral du semestre P24 du PAE - UTC                              | 1 |
| Vote du bilan financier du semestre P24 du PAE - UTC                                  | 3 |
| Modifications des conventions (faute de frappe, clarification de la date de validité) | 4 |
| Changement de la description de l'association Light Up City                           | 6 |
| Changement du nom de l'association Light Up City pour Compiègne en Lumière            | 6 |
| Changement du nom de l'association Acr'rockeur pour Acrockeur x Pic'n'Rock            | 6 |
| Changement du nom de l'association Piano-UT's pour Pian'UT                            | 7 |
| Dissolution du club Jongl'UTC   | 7 |
| Dissolution du club Festupic  | 7 |
| Dissolution de la commission Raid'UT  | 7 |
| Election du nouveau bureau  | 8 |
| Questions et discussions libres   | 8 |

---

## Présents :

La liste des membres présents est annexée au présent Procès-Verbal. La somme des voix présentes s'élève à 21. Le quorum étant atteint, la présidente déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte à 19 :07 et le vote à main levée est accepté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## Point 1: Présentation du bilan moral du semestre P24 du PAE - UTC

Au cours de ce semestre, les étudiants ont pu profiter d'une grande diversité d'offres artistiques et événementielles qui ont globalement été très appréciées.

**Point 1.1– Du côté des associations**

Côté événementiel :

- Compiègne en Lumière
- Estu et after COMET
- Acouph'en et Barsens de Larsen
- MROTW Ultimate
- Gala d'Étuville
- SDF (à venir)

Côté artistique :

- Spectacle de Coïncidence
- Pièce et spectacles de Profit'Rôles
- Expositions MET
- Récitals Pian'UT
- Séances de danse de Groove
- Concert de Stravaganza
- 48H de SSP
- Projection de Décibels
- Workshop et exposition Pics'Art

La participation aux événements est remontée fortement ce semestre avec de nombreux sold out, ce qui redonne confiance en la vie événementielle. De nombreuses collaborations inter-associations ont également vu le jour (Compiègne en Lumière, Spectacle de Coïncidence, Gala, mais également affiches réalisées par Dada, etc.) ce qui est extrêmement bénéfique pour la fédération : merci à tous !

Ces collaborations ont également entraîné quelques conflits, certains où le PAE a pu servir de médiateur. C'est son rôle, donc il ne faut surtout pas hésiter à y faire appel. Le PAE a parfois rencontré quelques problèmes de communication avec certaines associations ; les associations peuvent tenir le PAE encore plus au courant, même si une relance par mail a toujours lieu en milieu de semestre. En cas d'incompréhension autour d'un sujet, les associations ne doivent pas hésiter à poser des questions et à caler une réunion avec le pôle. Si une association a l'impression de manquer de soutien, elle ne doit surtout pas hésiter à le mentionner au PAE.

Deux points sont finalement importants à souligner, notamment pour l'événementiel :

- Attention à la concurrence entre associations. Le mois de mai a particulièrement été chargé et il faudrait dans l'idéal réussir à le désengorger en répartissant davantage les événements sur le semestre.
- Attention à l'après événement. L'événement est certes terminé mais il reste encore de nombreuses choses à faire (retours à faire au PAE, bilan financier, laver et ranger le matériel, récupérer les chèques de cautions, enlever les affiches, effectuer les remerciements pour les membres de l'association, les associations partenaires et les participants, etc.)

**Point 1.2– Du côté du PAE**

Ce semestre, la salle PAE a été déplacée en ancienne salle EPI (1<sup>e</sup> étage, à droite). Ce changement de salle a entraîné de nombreux problèmes d'accès et le PAE remercie toutes les associations pour leur indulgence concernant ces problèmes d'accès. La peinture de la porte a également été commencée.

Le site de réservation des salles rattachées au PAE a été HS une grande partie du semestre, ceci est entièrement de la faute du PAE ; en effet le PAE n'avait pas les compétences informatiques requises pour effectuer les réparations.

Le PAE a réalisé une affiche avec tous les visuels du semestre qui sera affichée en format A0 en salle PAE.

Le PAE a également organisé le projet Solstice avec le collectif de musique Tempête et les théâtres de Compiègne.

Un guide des passations a été réalisé, toutes les associations sont invitées à le consulter afin de réaliser correctement leurs passations. De plus, une page templates a été ajoutée sur le wiki (ancien wiki des assos) afin de retrouver aisément les modèles de facture, demande de réservation

de salle, etc.

## Point 2: Vote du bilan financier du semestre P24 du PAE - UTC

| <b>Bilan financier P24 (05/02/24 - 12/06/24) - PAE UTC</b> |                    |  |                    |
|--|--------------------|--|--------------------|
| <b>Solde en fin d'exercice</b>                             |                    | <b>Report exercice précédent</b>         |                    |
| Solde au 12/06/2023  | 2 735,09 €         | Solde au 05/02/2024                      | 2 638,01 €         |
| <b>Dépenses</b>  |                    | <b>Recettes</b>                          |                    |
| <b>Redistribution subventions</b>                          | <b>23 180,00 €</b> | <b>Subventions</b>                       | <b>23 180,00 €</b> |
| Oise A23   | 500,00 €           | Oise A23                                 | 500,00 €           |
| Hauts De France A23  | 4 000,00 €         | Hauts De France A23                      | 4 000,00 €         |
| BDE P24  | 13 440,00 €        | BDE P24                                  | 13 440,00 €        |
| BDE RSE P24  | 790,00 €           | BDE RSE P24                              | 790,00 €           |
| FSDIE P24  | 3 400,00 €         | FSDIE P24                                | 3 400,00 €         |
| Oise P24   | 200,00 €           | Oise P24                                 | 200,00 €           |
| CROUS P24  | 350,00 €           | CROUS P24                                | 350,00 €           |
| Fondation UTT MET  | 500,00 €           | Fondation UTT MET                        | 500,00 €           |
| <b>Avances</b>   | <b>7 995,50 €</b>  | <b>Remboursement avances</b>             | <b>8 500,00 €</b>  |
| Renfort fond de secours du PAE                             | 1 500,00 €         | Renfort fond de secours du PAE           | 1 500,00 €         |
| Avance Light Up City P24                                   | 3 000,00 €         | Remboursement avance Light Up City P24   | 3 000,00 €         |
| Avance Décibels P24  | 2 593,44 €         | Remboursement avance Etuville A23        | 4 000,00 €         |
| Avance Tribut P24  | 800,00 €           |  |                    |
| Avance MET P24   | 102,06 €           |  |                    |
| <b>WeezPay</b>   | <b>6 242,07 €</b>  | <b>Reversements WeezPay</b>              | <b>6 191,65 €</b>  |
| Vente de crêpes Etuville A23                               | 51,00 €            | Reversement 29/11/2024 - 03/03/2024      | 287,97 €           |
| Ventes MRTOW   | 504,00 €           | Reversement 03/03/2024 - 26/04/2024      | 693,11 €           |
| Ventes Interstellar Décibels                               | 1 600,00 €         | Reversement 26/04/2024 - 13/05/2024      | 951,29 €           |
| Ventes de gâteau Profit'Rôles au PMDE                      | 35,75 €            | Virement bancaire PVDC pour Profit'Rôles | 35,75 €            |
| Ventes places Groove                                       | 363,00 €           | Reversement 13/05/2024 - 29/05/2024      | 970,47 €           |
| Ventes places spectacle Coïncidences                       | 2 681,00 €         | Reversement 29/05/2024 - 05/06/2024      | 3 253,06 €         |
| Ventes places + ventes sur places MET                      | 1 007,32 €         |  |                    |
| <b>Erreurs de trésorerie</b>                               | <b>855,50 €</b>    | <b>Erreurs de trésorerie</b>             | <b>702,50 €</b>    |
| Encaissement chèque de COMET                               | 402,50 €           | Compensation chèque COMET                | 402,50 €           |
| Compensation erreur pour MRTOW                             | 300,00 €           | Transfert de fonds MRTOW test CB         | 300,00 €           |
| Compensation erreur de RIB LUC                             | 153,00 €           |  |                    |
| <b>Divers =(</b>   | <b>2 113,00 €</b>  | <b>Divers =)</b>                         | <b>2 117,00 €</b>  |
| Pass Culture Compiègne en Lumière                          | 1 991,00 €         | Pass Culture Compiègne en Lumières       | 1 991,00 €         |
| Revirement MRTOW   | 96,00 €            | Achats par virements MRTOW               | 96,00 €            |
| Retrait DAB activation carte bleue                         | 20,00 €            | Remboursement activation carte bleue     | 20,00 €            |
| Cotisation projet Solstice                                 | 6,00 €             | Vente de softs Light Up City             | 10,00 €            |
| <b>Frais bancaires</b>                                     | <b>208,00 €</b>    |  |                    |
| Cotisation annuelle CB                                     | 53,00 €            |  |                    |
| Frais réédition CB   | 5,00 €             |  |                    |
| Frais de comptes   | 150,00 €           |  |                    |
| <b>Total</b>   | <b>40 594,07 €</b> | <b>Total</b>                             | <b>40 691,15 €</b> |
|  |                    | <b>Balance</b>                           | <b>97,08 €</b>     |

FIGURE 1 – Bilan financier P24 du PAE - UTC - Partie 1

Le bilan financier ci-dessus (fig. 1) est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire.

- On remarque que l'équilibre est bien parfait pour les redistributions de subventions.
- Un virement depuis le livret du PAE a été réalisé pour réaliser une avance.
- On note aussi que les avances effectuées à Light Up City et Etuville ont été remboursées au PAE.
- L'équilibre des avances de trésorerie n'est pas atteint car certaines sont encore en cours (Décibels, MET, Trib'UT).
- Les entrées et sorties Weezpay correspondent aux revirement de l'argent pour les clubs. Il reste encore de l'argent sur Weezpay que le PAE reversera bientôt.

- Il y a quelques erreurs de trésorerie (la SG qui a donné un mauvais chéquier à Comet, erreur de RIB de Light Up City, compte à 0€ où le PAE a viré 300€ sans savoir que c'était le compte de MROTW Ultimate) qui ont donc été remboursés.
- Diverses recettes comme les cotisations pour le projet Solstice, l'argent de la vente de pulls de MROTW, l'argent du Pass Culture de Light Up ont également transité sur le compte.
- On peut noter un achat de soft de Light Up City au PAE qui doit encore être reversé à la bonne association.
- Finalement, on voit les frais de compte payés à la SG.

Le remboursement des 50% de frais de compte de la SG n'est officiellement plus d'actualité avec la fin du partenariat. Le PAE a rencontré de nombreux problèmes de carte bleue en début de semestre, notamment à cause du changement de conseiller à la SG. Le PAE s'excuse de la gêne occasionnée.

Le bilan financier du PAE - UTC pour le semestre P24 est soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire :

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, le bilan financier du PAE - UTC pour le semestre P24 est accepté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

### Point 3: Modifications des conventions (faute de frappe, clarification de la date de validité)

MROTW Ultimate sera automatiquement dissout durant l'été car c'était un projet avec une date de fin. En revanche, de nombreuses modifications des conventions signées par les associations doivent être votées.

#### Point 3.1– Modifications des conventions des commissions

Les modification suivantes concernant les conventions des commissions sont soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Article 4.3 : « Par cette convention, le président-e de PAE nomme le président-e de *Nom de la commission* directeur-ice de la publication de tou-te-s les textes, visuels, vidéos ou tout autre support de communication publié-e-s par *Nom de la commission*. »

Devient : « Par cette convention, le-a président-e du PAE nomme le-a président-e de *Nom de la commission* directeur-ice de la publication de tous les textes, visuels, vidéos ou tout autre support de communication publiés par *Nom de la commission*. »

Article 6 : « Cette convention a été adoptée lors de la séance de l'assemblée générale ordinaire du *date de la dernière modification*. Elle est valable jusqu'à sa rupture par l'assemblée générale ordinaire du PAE. Elle doit être renouvelée dans les huit mois qui suivent sa dernière signature ou au prochain changement du ou de la président-e du PAE. »

Devient : « Les articles de cette convention ont été adoptés lors de l'assemblée générale ordinaire du PAE du 13/06/2024 et sont valables jusqu'à prochaine modification lors d'une assemblée générale ordinaire du PAE. Cette convention est valide lorsque signée par la commission et le pôle et doit être renouvelée dans les huit mois qui suivent sa dernière signature ou au prochain changement du ou de la président-e du PAE. »

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, les modifications concernant les conventions des commissions sont adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Point 3.2– Modifications des conventions des clubs**

Les modification suivantes concernant les conventions des clubs sont soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Article 4.3 : « Par cette convention, le président-e de PAE nomme le président-e de *Nom du club* directeur-ice de la publication de tou-te-s les textes, visuels, vidéos ou tout autre support de communication publié-e-s par *Nom du club*. »

Devient : « Par cette convention, le-a président-e du PAE nomme le-a président-e de *Nom du club* directeur-ice de la publication de tous les textes, visuels, vidéos ou tout autre support de communication publiés par *Nom du club*.»

Article 7 : « Cette convention a été adoptée lors de la séance de l'assemblée générale ordinaire du date de la dernière modification. Elle est valable jusqu'à sa rupture par l'assemblée générale ordinaire du PAE. Elle doit être renouvelée dans les huit mois qui suivent sa dernière signature ou au prochain changement du ou de la président-e du PAE. »

Devient : « Les articles de cette convention ont été adoptés lors de l'assemblée générale ordinaire du PAE du 13/06/2024 et sont valables jusqu'à prochaine modification lors d'une assemblée générale ordinaire du PAE. Cette convention est valide lorsque signée par le club et le pôle et doit être renouvelée dans les huit mois qui suivent sa dernière signature ou au prochain changement du ou de la président-e du PAE. »

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, les modifications concernant les conventions des clubs sont adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Point 3.3– Modifications des conventions des projets**

Les modification suivantes concernant les conventions des projets sont soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Article 4.3 : « Par cette convention, le président-e de PAE nomme le président-e de *Nom du club* directeur-ice de la publication de tou-te-s les textes, visuels, vidéos ou tout autre support de communication publié-e-s par *Nom du club*. »

Devient : « Par cette convention, le-a président-e du PAE nomme le-a président-e de *Nom du club* directeur-ice de la publication de tous les textes, visuels, vidéos ou tout autre support de communication publiés par *Nom du club*.»

Article 6 : « Cette convention a été adoptée lors de la séance de l'assemblée générale ordinaire du *date de la dernière modification*. Elle est valable jusqu'à sa rupture par l'assemblée générale ordinaire du PAE. Elle doit être renouvelée dans les huit mois qui suivent sa dernière signature ou au prochain changement du ou de la président-e du PAE. »

Devient : « Les articles de cette convention ont été adoptés lors de l'assemblée générale ordinaire du PAE du 13/06/2024 et sont valables jusqu'à prochaine modification lors d'une assemblée générale ordinaire du PAE. Cette convention est valide lorsque signée par la projet et le pôle et doit être renouvelée dans les huit mois qui suivent sa dernière signature ou au prochain changement du ou de la président-e du PAE. »

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, les modifications concernant les conventions des commissions sont adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Point 3.4– Modifications des conventions des associations 1901**

Les modification suivantes concernant les conventions des associations 1901 sont soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Article 4 : « Cette convention a été adoptée lors de l'assemblée générale ordinaire du *date de la dernière modification*. Elle est valable jusqu'à sa rupture par l'association *Nom de l'association 1901*, sa rupture votée en assemblée générale ordinaire du PAE, ou la fin de sa durée de validité. Elle doit être renouvelée dans les huit mois qui suivent sa dernière signature ou au prochain changement de bureau de l'association *Nom de l'association 1901* ou du PAE. Elle peut être modifiée par une décision conjointe de l'association *Nom de l'association 1901* (selon ses propres modalités) et de l'assemblée générale du PAE. »

Devient : « Les articles de cette convention ont été adoptés lors de l'assemblée générale ordinaire du PAE du 13/06/2024 et sont valables jusqu'à prochaine modification lors d'une assemblée générale ordinaire du PAE, en accord avec l'association *Nom de l'association 1901*. Cette convention est valide lorsque signée par l'association et le pôle et doit être renouvelée dans les huit mois qui suivent sa dernière signature ou au prochain changement de bureau de l'association *Nom de l'association 1901* ou du PAE. »

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, les modifications concernant les conventions des associations 1901 sont adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## Point 4: Changement de la description de l'association Light Up City

Le changement suivant de la description de la commission Light Up City est soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Description : « Le nom de la commission est Light Up City et a pour objet : Organisation d'une course nocturne dans Compiègne. »

Devient : « Le nom de la commission est Light Up City et a pour objet : Organisation d'une déambulation nocturne, lumineuse et animée, dans les rues de Compiègne, suivie d'un concert sur la passerelle du bâtiment Benjamin Franklin. »

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, le changement de la description est accepté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## Point 5: Changement du nom de l'association Light Up City pour Compiègne en Lumière

Le changement de nom de la commission « Light Up City » pour « Compiègne en Lumière » est soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire.

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, le changement de nom est accepté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## **Point 6: Changement du nom de l'association Acr'rockeur pour Acrockeur x Pic'n'Rock**

Le changement de nom du club « Acr'rockeur » pour « Acrockeur x Pic'n'Rock » est soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire.

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, le changement de nom est accepté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## **Point 7: Changement du nom de l'association Piano-UT's pour Pian'UT**

Le changement de nom du club « Piano-UT's » pour « Pian'UT » est soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire.

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, le changement de nom est accepté par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## **Point 8: Dissolution du club Jongl'UTC**

La dissolution du club Jongl'UTC est soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire.

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 1      | 20   | 0          |

A la majorité des suffrages exprimés, la dissolution est acceptée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## **Point 9: Dissolution du club Festupic**

La dissolution du club Festupic est soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire.

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 1      | 20   | 0          |

A la majorité des suffrages exprimés, la dissolution est acceptée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## **Point 10: Dissolution de la commission Raid'UT**

La dissolution de la commission Raid'UT est soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire.

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, la dissolution est acceptée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

### Point 11: Election du nouveau bureau

Une seule liste s'est présentée pour constituer le bureau du PAE du semestre A24. Elle est présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Présidente : Julie PONCEY

Secrétaire générale : Manon CHEMIN

Trésorier : Thomas SOYEZ

Vice-trésorière : Tiphaine GABENS

Responsable Locaux : Mateo MARCILLAUD

| Blanc | Contre | Pour | Abstention |
|-------|--------|------|------------|
| 0     | 0      | 21   | 0          |

A l'unanimité des suffrages exprimés, le nouveau bureau du PAE pour le semestre A24 est élu par l'Assemblée Générale Ordinaire.

### Point 12: Questions et discussions libres

- Toutes les associations doivent réaliser leurs passations au cours de l'été pour le prochain bureau. Celles-ci seront attendues par le PAE au début du semestre prochain. En cas de doute sur la réalisation d'une bonne passation, les associations peuvent se référer au nouveau guide des passations.
- Tous les templates (facture, formulaire de réservation de salle, etc.) sont trouvables sur le wiki. S'il en manque un, les associations peuvent prévenir le PAE ou bien l'ajouter directement.
- Pour surenchérir sur la responsabilité de non concurrence qu'ont les associations les unes envers les autres, le PAE incite fortement toutes les associations à recourir à Pics'art pour couvrir leurs événements lorsqu'ils souhaitent avoir des photos; en effet cela permet de faire vivre l'association. Les associations doivent également accepter les demandes de Pics'art (repas, nombre de photographes, etc.).
- Une proposition de club, UTCultureClub, n'a pas pu être votée à cette AG mais le sera au début du semestre prochain.

Sans question supplémentaire de l'Assemblée Générale Ordinaire, la présidente déclare l'Assemblée Générale Ordinaire close à 19 :43.

## Signatures

La présidente de séance :

Clémence GENEST



La secrétaire de séance :

Julie ASSELIN



La présidente élue :

Julie PONCEY



La secrétaire générale élue :

Manon CHEMIN



Le trésorier élu :

Thomas Soyez



La vice-trésorière élue :

Tiphaine GABENS

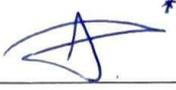


Le responsable locaux élu :

Mateo Marcillaud



\* Randriambololona Namon

| Associations              | Type       | Président.e (nom & signature)   | Secrétaire (nom & signature)                                | Trésorier.e (nom & signature) | Procurator (nom de la personne représentée et association)   | Nbr voies délibératives |
|---------------------------|------------|---|---|-------------------------------|--|-------------------------|
| ACR'ROCKEUR               | Club       |  |   |                               | <del>Vital Simon</del><br><del>Aruekhan</del><br>LightUpCity | 2                       |
| AS DE CHOEUR              | Club       |   |   |                               |  |                         |
| AZERO                     | Club       |   |   |                               |  |                         |
| CABARET ETUDIANT          | Commission |   |   |                               |  |                         |
| CAPHARNAÛM                | Club       |   |   |                               |  |                         |
| COÏNCIDENCE               | Club       | GUILLY JUS<br><del>Signature</del>  |   |                               |  | 1                       |
| COMÉDIE MUSICALE          | Commission |   |   |                               |  |                         |
| COMET                     | Commission | Touvet<br>Elliot  | Beeschlein<br>Caro  | BEDRAV<br>Anthony             |  | 1                       |
| DADA                      | Club       |   |   |                               |  |                         |
| DÉCIBELS                  | Commission | <del>Signature</del><br>Carma Francis<br>de Valicourt Faustine                    | <del>Signature</del><br>Héclain Hugo                        |                               |  | 1                       |
| EDEN                      | Club       |   |   |                               |  |                         |
| ETUVILLE                  | 1901       |   |   |                               |  |                         |
| FESTUPIC                  | Club       |   |   |                               |  |                         |
| FLOW RAISON               | Club       |   |   |                               |  |                         |
| FSC - FLEXION SOCIAL CLUB | Club       |   | <del>Philip BRAULT</del><br><del>Signature</del><br>VANDAME |                               |  | 1                       |
| GROOVE                    | Club       |   |   |                               |  |                         |
| JONGL'UTC                 | Club       |   |   |                               |  |                         |
| LARSEN                    | Commission | Mateo MARCELLANO<br>Mateo   | Paul-Henri Favre<br>PH                                      | Axel Goral                    | JEEQUEL<br>Tribun<br>FERDINAND<br>Capharnaüm                 | 3                       |

| Associations                       | Type       | Président.e (nom & signature)                        | Secrétaire (nom & signature)        | Trésorier.e (nom & signature)                 | Procuration (nom de la personne représentée et association) | Nbr voies délibératives |
|------------------------------------|------------|--|-------------------------------------|---|---|-------------------------|
| LE CID ÉCRITURE                    | Club       | /  | /                                   | /   |   |                         |
| LIGHT UP CITY                      | Commission |  |                                     |   |   |                         |
| MET ON MONTE UNE EXPO TEMPORAIRE I | Projet     | Manon Gourin<br><i>[Signature]</i>                   | Léna Vaché<br><i>[Signature]</i>    |   |   | 1                       |
| MROTW ULTIMATE                     | Projet     | Pascal<br>Rémi<br><i>[Signature]</i>                 |                                     |   |   | 1                       |
| NUIT D'AVANT LE SEMESTRE D'APRÈS   | Commission | Chazelas<br>Agathe<br><i>[Signature]</i>             |                                     |   |   | 1                       |
| OCATA                              | Club       |  |                                     |   |   |                         |
| PIANO-UT'S                         | Club       | millia Coratkin<br><i>[Signature]</i>                |                                     |   |   | 1                       |
| PICS'ART                           | Club       | Loïc<br><i>[Signature]</i>                           | Paul Montagne<br><i>[Signature]</i> |   |   | 1                       |
| PROFITRÔLES                        | Club       |  |                                     |   |   |                         |
| RAID'UT                            | Commission |  |                                     |   |   |                         |
| SALSA'UTC                          | Club       | Amélie<br>Achaïky<br><i>[Signature]</i>              |                                     |   |   | 1                       |
| SOIRÉE DES FINAUX                  | Commission | WESTMEYER<br>Morgan<br><i>[Signature]</i>            |                                     |   |   | 1                       |
| SOUS SOL PRODUCTIONS               | Club       | Kévin Canva<br>Dimitri Chabine<br><i>[Signature]</i> |                                     |   |   | 1                       |
| STRAVAGANZA                        | 1901       | SOYEL<br><i>[Signature]</i>                          |                                     | Pauline Morge<br>Marine<br><i>[Signature]</i> |   | 1                       |
| TRIB'UT                            | Club       |  |                                     |   |   |                         |
| UTCREW                             | Club       |  |                                     |   |   |                         |

|                                     |      |   |                                     |                                      |  |    |
|-------------------------------------|------|---|-------------------------------------|--------------------------------------|--|----|
| PAI                                 | 1901 | GONEST de<br>Clémence<br><i>[Signature]</i> | Julie Asselin<br><i>[Signature]</i> | Sansone Mavino<br><i>[Signature]</i> |  | 3  |
| Total votes                         |      |   |                                     |                                      |  | 37 |
| Total voies délibératives présentes |      |   |                                     |                                      |  | 21 |
| Quorum                              |      |   |                                     |                                      |  | 13 |